



DÉBOUCHÉS

L'École normale supérieure dispense une formation d'excellence destinant ses élèves au secteur public. Les élèves admis au concours (les normaliens) ont le statut d'élève fonctionnaire stagiaire, et sont **rémunérés pendant leur scolarité** en échange d'un **engagement décennal**. Ils doivent alors exercer une activité professionnelle dans les services de l'État, de ses établissements publics, et ou de ses entreprises nationales pendant 10 ans (années d'études comprises). Ainsi, si un élève a réalisé une thèse (en 3 ans) à l'issue de ses 4 années de scolarité, il lui restera encore 3 ans d'engagement. Plus d'informations sur [statut de normalien et l'engagement décennal](#).

AGRÉGATION DU SECOND DEGRÉ

Les élèves et étudiants qui ont passé l'**agrégation** ont vocation à être nommés et titularisés dans le corps des **professeurs agrégés du second degré**. Ils exercent en cette qualité en lycée, notamment dans des classes post-baccalauréat de BTS ou classes préparatoires aux grandes écoles de commerce, ainsi qu'à l'université, en faculté ou en IUT. Pour valider leur agrégation, les lauréats doivent en principe réaliser une année d'enseignement dans le secondaire. Il est toutefois possible de valider l'agrégation en assurant une mission d'enseignement (travaux dirigés) dans le cadre d'un contrat doctoral.

CARRIÈRE ACADÉMIQUE

Environ 70% des élèves et étudiants de l'école poursuivent leur scolarité à l'ENS par un **doctorat**. Les élèves normaliens qui poursuivent sur cette voie sont éligibles à une allocation spécifique pour le financement de leur thèse. Celle-ci est versée dans le cadre d'un [contrat doctoral](#), après sélection du dossier de candidature (185 contrats sont offerts chaque année), qui peut être couplée à une mission d'enseignement en université (64h d'équivalent TD) en vue de valider l'agrégation.

Les docteurs ayant réussi leur thèse peuvent revenir dans le second degré s'ils ont obtenu l'agrégation, ou tenter les **concours de maîtres de conférences et de professeurs des universités**. Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, devenir professeur des universités est possible rapidement après le doctorat, grâce à l'**agrégation de l'enseignement supérieur** qui leur est spécifique.

FONCTION PUBLIQUE

Les élèves et étudiants ont également vocation à occuper des **emplois à responsabilité dans les administrations (au niveau national et européen) et les entreprises publiques**, sous réserve de réussir le concours approprié (ENA, administration territoriale, École nationale de la santé publique, administrateur de l'Union Européenne, etc.). La pluridisciplinarité du magistère Droit et Gestion est particulièrement appréciée par certaines institutions prestigieuses telles que l'Autorité de la concurrence, la Cour des Comptes, la Banque de France, etc. L'École Nationale de la Magistrature est également une voie privilégiée, en particulier grâce à la [prép'ENM](#) mise en place par l'ENS. Certains [partenariats d'études](#) permettent aux élèves normaliens de bénéficier de facilités d'accès à d'excellentes formations de master et de préparation aux concours de la fonction publique.

SECTEUR PRIVÉ

Enfin, les anciens élèves et étudiants qui ne sont pas ou plus soumis à l'engagement décennal trouvent de nombreuses opportunités d'emplois dans le **secteur privé** où les connaissances en droit et fiscalité des sociétés, en droit européen et en gestion sont très recherchées.

L'association des anciens élèves **AENSD1** se fait couramment le relais de propositions de postes à destination des (anciens) élèves et étudiants du département.

Mise à jour le 22 août 2018

BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Pour plus d'informations sur les admissions et les inscriptions, consultez le bureau de la scolarité :

Mireille Macé
ENS Rennes
Campus de Ker Lann
Avenue Robert Schuman
35170 BRUZ
tél : 02 99 05 93 20

ANCIENS ÉLÈVES

Née en 2006, AENSD1 est une association loi de 1901 rassemblant les élèves et anciens élèves du département droit, économie et gestion de l'ENS Cachan et de l'ENS Rennes (anciennement département D1). En savoir plus :

EXEMPLES DE PARCOURS
